

ASSOCIATION NEUCHÂTELOISE DES EMPLOYÉS EN ASSURANCES SOCIALES (ANEAS)

Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 novembre 2021

Membres du comité présent(e)s :

- Mme Graziella Di Munno
- Mme Émilie Comte
- Mme Valérie Garcia
- M. Philipp Gloor
- M. Cédric Mermod
- M. Philippe Dubois

Membres de l'ANEAS présent(e)s :

- Mme Vanessa Fimmanò
- Mme Gaëlle Venzin
- Mme Angélique Nussbaumer
- M. René Tanner
- M. François Wagner
- M. Patrick Schneiter

Membres excusé(e)s :

- Mme Anita Mayor
- Mme Jacqueline Kucera
- M. Gilles de Reynier
- M. Pierre-Etienne Wildi
- M. Daniel Roulin
- M. Sandro Daina
- M. Olivier Laterali
- M. Pascal Guillet (au nom de la CCNAC, membre collectif)

Rédacteur du procès-verbal : M. Philippe Dubois

1. Accueil et présences

M. Philippe Dubois ouvre la 47^e assemblée générale de l'ANEAS à 19h et salue la venue des participant(e)s. Il donne lecture des noms de membres qui se sont excusé(e)s.

Il rappelle que les participant(e)s sont cordialement invité(e)s rejoindre les membres du comité pour le repas qui suivra l'assemblée générale et qui se prendra au restaurant de l'Hôtel Alpes et Lac.

Il rappelle l'ordre du jour qui a été fixé et demande aux participant(e)s si celui-ci appelle des remarques ou des demandes de modifications, ce qui n'est pas le cas.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2020 appelle une demande de correction de la part de M. René Tanner.

Au point 4, le premier paragraphe est modifié comme suit :

« Mme Vanessa Fimmanò présente les comptes de l'exercice 2019, qui affichent un bénéfice de Fr. 27'008.40, qui s'explique essentiellement par le grand nombre de personnes ayant participé au cours de spécialiste. »

Moyennant cette modification, le procès-verbal est accepté.

En référence au point 2 du procès-verbal, M. René Tanner demande si l'offre faite aux membres de participer gratuitement un module du cours de spécialiste est limitée.

M. Philippe Dubois précise que cette offre est d'une part limitée par le nombre restreint de places disponibles dans la salle de cours, les étudiant(e)s inscrit(e)s pour tout le cursus ayant bien entendu la priorité. D'autre part, la participation gratuite offerte aux membres se limite en principe à un module par année.

3. Rapport du comité

M. Philipp Gloor rappelle que depuis la dernière assemblée générale, qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2020, le comité de l'ANEAS s'est réuni à sept reprises durant l'année 2020, dont deux en visioconférence en raison de la situation sanitaire. Jusqu'à présent, pour 2021, le comité s'est réuni à sept reprises en visioconférence et une fois en présentiel.

À la suite de la démission de deux membres du comité au 31 décembre 2020, celui-ci ne comptait plus suffisamment de membres pour répondre aux exigences des statuts. La dissolution de l'association a toutefois pu être évitée grâce à l'intérêt manifesté par quatre de nos membres pour rejoindre le comité, dont l'élection a été approuvée par l'assemblée générale.

Les membres du comité nouvellement élu(e)s sont Mme Émilie Comte, Mme Valérie Garcia, M. Mathieu Liengme et M. Philipp Gloor. Elles et ils ont rejoint Mme Graziella Di Munno, M. Philippe Dubois et M. Cédric Mermod.

Dans sa première séance du 29 octobre 2020, le comité dans sa nouvelle composition s'est réparti les tâches de la manière suivante :

- Secrétariat : M. Philippe Dubois
- Caissière : Mme Émilie Comte
- Responsable formation : Mme Graziella Di Munno
- Site internet : M. Cédric Mermod pour 2021, puis M. Mathieu Liengme dès 2022
- Formation continue : Mme Valérie Garcia et M. Philipp Gloor

En raison de la situation sanitaire, aucune activité particulière n'a été organisée durant ces deux années. Seuls les cours de spécialiste et le séminaire de révision ont été réalisés en tenant compte des restrictions.

Ainsi, le nouveau comité a pu prendre ses marques en traitant les affaires courantes. Il a également procédé à la révision des statuts et du règlement relatif aux frais et indemnités, textes qui seront tous deux soumis à l'approbation de l'assemblée générale de ce soir. Si certaines modifications sont plutôt d'ordre cosmétique, d'autres apportent des éclaircissements ou des adaptations en cohérence avec la situation actuelle de l'association et du comité. Les statuts ont été soumis au regard critique d'un juriste.

Notre site internet a également connu quelques problèmes en raison notamment de la désuétude du logiciel utilisé. Le comité a décidé de confier la maintenance à un autre prestataire et de migrer le site sur une plateforme plus récente. Nous remercions tout particulièrement Cédric Mermod pour les travaux effectués. M. Mermod précisera encore oralement certains éléments techniques.

En ce qui concerne le site internet de notre association, M. Cédric Mermod relate que celui-ci a connu d'importants problèmes.

À fin janvier dernier, notre site était introuvable sur internet. Nous avons dû demander une aide d'urgence à un professionnel, M. Pedram Ghanfili, car c'est à cette période que les inscriptions pour le cours de spécialiste sont les plus nombreuses.

D'autre part, un autre problème majeur est survenu à la suite d'un incendie qui s'est déclaré dans les locaux de l'hébergeur du site web (Oxito), ce qui a rendu notre site indisponible durant un long mois.

Compte tenu, d'une part, des nombreux déboires rencontrés dans la gestion et la maintenance de notre site internet et, d'autre part, des limites dans la compétence des membres du comité dans ce domaine, le comité a décidé de confier le soin à l'association ORIF, à Pomy, d'assurer la gestion et la maintenance du site. ORIF s'est également chargé de la migration de notre site vers un nouvel hébergeur : Infomaniak.

L'Orif s'occupe de toutes les maintenances et mises à jour des logiciels et autres extensions ainsi que de l'hébergement du site, de la boîte mail et du nom de domaine. Le coût annuel est de CHF 670.- pour ce mandat.

Le site est désormais entièrement opérationnel. Il reste encore quelques pages à mettre à jour car nous avons tout de même perdu certaines informations suite à la panne d'Oxito.

Bien qu'il quitte le comité à la fin de l'année, M. Cédric Mermod reste en soutien pour aider M. Mathieu Liengme, qui le remplacera dès l'année prochaine pour les petites modifications à faire sur le site. Les autres modifications seront faites par l'Orif au tarif de Fr. 10.- par ajout ou modification.

4. Rapport de la responsable de la formation

S'agissant de la session 2021 – 2022 du cours de spécialiste, Mme Graziella Di Munno indique que les cours ont repris en présentiel à la rentrée du mois d'août 2021. 29 personnes suivent cette formation.

Elle précise qu'en ce qui concerne la session 2022 – 2023, 9 personnes se sont déjà inscrites à ce jour, dont 8 également pour le séminaire.

Elle annonce que plusieurs changements auront lieu au niveau des intervenants du cours de spécialiste :

- Module LAMal : Mme Hase souhaite arrêter progressivement son engagement. Elle sera épaulée par Mme Anita Bassenne dès la prochaine volée et cette dernière reprendra par la suite le mandat.
- Module LAA : M. L'Eplattenier a souhaité mettre un terme à son mandat. Mme Ponta et Mme Pacilli reprendront ce cours. Mme Ponta donne déjà le cours de révision.
- Module PC : M. Mathieu Liengme remplace M : Bobillier
- Module LPP : M. Filietto a également souhaité arrêter son mandat. M. Schneiter poursuit avec M. Braun.

Mme Graziella Di Munno informe l'assemblée générale du fait que certains enseignants du cours de spécialiste demandent d'ajouter une soirée pour le module qu'ils enseignent.

L'assemblée générale décide d'accepter le principe d'une augmentation du nombre de soirées, à compter de la session 2023 – 2024, pour les branches où une telle augmentation s'impose afin de garantir un enseignement de qualité.

L'assemblée générale donne mandat au comité d'évaluer le besoin et de négocier ce qui doit l'être s'agissant du contrat qui lie l'ANEAS à la Haute école de gestion ARC.

5. Rapports de la caissière et des vérificateurs de comptes

Mme Émilie Comte présente les comptes de l'exercice 2020, qui se résument comme suit :

Solde du compte au 01.01.2020 :	<u>92'334.74</u>
<i>Recettes :</i>	
Cotisations individuelles encaissées en 2020 :	5'672.00
Cotisations collectives encaissées en 2020 :	1'400.00
Parts au bénéfice des formations :	26'885.00
<i>Dépenses :</i>	
Cotisations FEAS :	- 950.00
Frais généraux comité :	- 3'769.25
Frais gestion du site :	- 369.61
Rmt séminaire/cours :	- 350.00
Frais CCP :	-123.80
Solde du compte au 31.12.2020 :	<u>120'729.07</u>
Augmentation du compte en 2020 :	28'394.34

Mme Emilie Comte précise en outre qu'au 31 décembre 2019, l'ANEAS comptait 68 membres individuels et 6 membres collectifs.

Au 31 décembre 2020, l'ANEAS comptait 80 membres individuels et 6 membres collectifs.

Au nom des vérificateurs de comptes, M. René Tanner confirme que la vérification des comptes s'est tenue le 25 janvier 2021 avec Mme Anouk Steiner. Il confirme que les comptes ont été régulièrement tenus et que chaque opération est correctement justifiée, si bien que les vérificateurs de comptes recommandent à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2020 et d'en donner décharge au comité.

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2020 et en donne décharge au comité.

L'assemblée générale nomme M. René Tanner et M. Patrick Schneiter en qualité de vérificateurs de comptes pour l'exercice 2021.

6. Démission et élection des membres du comité

M. Cédric Mermod annonce qu'il quitte le comité de l'ANEAS au 31 décembre 2021.

Mme Graziella Di Munno, Mme Émilie Comte, Mme Valérie Garcia, M. Mathieu Liengme, M. Philipp Gloor et M. Philippe Dubois se portent candidat(e)s à leur réélection au comité.

Aucun autre membre ne fait acte de candidature pour intégrer le comité.

L'assemblée générale réélit Mme Graziella Di Munno, Mme Émilie Comte, Mme Valérie Garcia, M. Mathieu Liengme, M. Philipp Gloor et M. Philippe Dubois au comité pour l'année 2022.

7. Modification des statuts de l'ANEAS

M. Philippe Dubois présente le projet de nouveaux statuts de l'ANEAS proposé à l'assemblée générale par le comité.

Il précise en préambule que ce projet ne constitue pas une révolution par rapport aux statuts actuellement en vigueur. Le projet vise essentiellement une nouvelle mise en forme des statuts et à leur adaptation au mode de fonctionnement actuel du comité, au sein duquel personne n'a la qualité de président(e).

Après un examen article par article du texte proposé par le comité, l'assemblée générale vote les amendements suivants (soulignés ci-dessous) :

- Article 3 – Ressources

Les ressources de l'ANEAS sont les cotisations des membres individuels et collectifs, les dons, ainsi que les bénéfices résultant des inscriptions aux cours, formations et autres activités.

- Article 10 – Droits et devoirs des membres démissionnaires, exclus ou radiés

¹Les membres démissionnaires, exclus ou radiés ne peuvent émettre aucune prétention quant aux avoirs de l'ANEAS.

²Les membres démissionnaires ou exclus sont tenus de s'acquitter de leurs cotisations jusqu'au terme de l'année durant laquelle leur démission ou leur exclusion prend effet.

Moyennant les amendements décrits ci-dessous, l'assemblée générale accepte la modification des statuts proposée par le comité.

8. Approbation du règlement sur les frais

M. Philippe Dubois présente à l'assemblée générale le projet de règlement de l'ANEAS relatif aux frais, indemnités et autres dédommagements des membres du comité et des autres intervenants.

M. René Tanner demande qu'une erreur de plume soit corrigée à l'article 6 comme suit :

« Lorsqu'un membre du comité doit assumer une tâche particulière, notamment de secrétariat, il est rémunéré à hauteur de Fr. 25.- par heure. »

Moyennant cette rectification, l'assemblée générale approuve le règlement proposé par le comité.

9. Montant des cotisations 2022

Le comité propose à l'assemblée générale de maintenir inchangé le montant des cotisations pour l'année 2022, soit Fr. 70.- par an pour les membres individuels et Fr. 200.- par an pour les membres collectifs.

L'assemblée générale accepte la proposition du comité.

10. Divers

M. François Wagner indique qu'il se tient volontiers et bénévolement à la disposition de l'association et de son comité pour animer des formations ou des séminaires. Le comité le remercie chaleureusement de sa disponibilité.

Mme Angélique Nussbaumer fait remarquer que les enseignant(e)s ne sont, le plus souvent, pas membres de l'ANEAS. Elle suggère au comité de leur proposer d'adhérer à l'ANEAS. Le comité suivra cette suggestion et proposera aux enseignant(e)s d'adhérer à notre association.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée générale est levée à 20h40.

16.11.2021 / Philippe Dubois